



## Lettre d'information de la semaine du 19 au 23 janvier 2026

*(sous réserve de modifications)*

*Ce document non officiel, destiné exclusivement à l'usage des médias, ne lie pas la Cour de justice. Cette sélection subjective et non exhaustive a pour but de présenter certaines affaires pendantes.*

### SOMMAIRE DE LA COUR

#### I. ARRÊTS

*Jeudi 22 janvier 2026 - 9h30*

Arrêt dans l'affaire **C-554/24 P** Pologne/Commission (Annulation rétroactive de mesures provisoires) (PL)

**L'enjeu :** la conclusion d'un accord amiable entre États membres met-elle rétroactivement fin à l'obligation de payer des astreintes infligées pour non-respect d'une ordonnance de mesures provisoires, ou bien ces astreintes restent-elles définitivement acquises pour la période antérieure à cet accord ?

*Communiqué de presse*

Arrêt dans l'affaire **C-144/24** Commission/Hongrie (Redevance minière supplémentaire) (HU)

**L'enjeu :** la réglementation hongroise encadrant les prix et l'exploitation de certains matériaux de construction constitue-t-elle une restriction injustifiée à la liberté d'établissement ?

*Communiqué de presse*

#### II. CONCLUSIONS

*Jeudi 22 janvier 2026 - 9h30*

Conclusions dans l'affaire **C-877/24** [Shamsi] (NL)

**L'enjeu :** au regard de la directive « retour », un État membre doit-il adopter une décision de retour à l'encontre d'un ressortissant d'un pays tiers lorsque tout éloignement effectif est, pour une très longue période, matériellement impossible en raison de l'exécution d'une peine de prison ?

*Communiqué de presse*

### RÉSUMÉ DES AFFAIRES DE LA COUR

#### I. ARRÊTS

*Jeudi 22 janvier 2026 - 9h30*

Arrêt dans l'affaire **C-554/24 P** Pologne/Commission (Annulation rétroactive de mesures provisoires) (PL) -- première chambre

**L'enjeu :** la conclusion d'un accord amiable entre États membres met-elle rétroactivement fin à l'obligation de payer des astreintes infligées pour non-respect d'une ordonnance de mesures provisoires, ou bien ces astreintes restent-elles définitivement acquises pour la période antérieure à cet accord ?

**Communiqué de presse**

À la suite d'un recours en manquement introduit par la République tchèque contre la Pologne concernant les activités d'extraction de lignite dans la mine polonaise de Turów, la vice-présidente de la Cour de justice a ordonné, en mai 2021, la cessation immédiate de l'extraction de lignite. La Pologne ne s'étant pas conformée à cette ordonnance, une astreinte journalière de 500 000 euros lui a été infligée.

En février 2022, les deux États ont conclu un accord amiable, entraînant la radiation de l'affaire et la fin des astreintes. La Commission européenne a toutefois considéré que celles-ci restaient dues pour la période antérieure et en a opéré le recouvrement par compensation, pour un montant d'environ 68,5 millions d'euros.

Les recours introduits par la Pologne contre ces décisions ont été rejetés par le Tribunal de l'Union européenne en mai 2024. La Pologne a alors saisi la Cour d'un pourvoi contre cet arrêt et demande l'annulation des décisions de la Commission.

[Retour sommaire](#)

**Arrêt dans l'affaire C-144/24 Commission/Hongrie (Redevance minière supplémentaire) (HU) -- cinquième chambre**

**L'enjeu :** la réglementation hongroise encadrant les prix et l'exploitation de certains matériaux de construction constitue-t-elle une restriction injustifiée à la liberté d'établissement ?

**Communiqué de presse**

Depuis 2021, la Hongrie a instauré, par voie de décret, un prix de référence pour certains matériaux de construction, assorti d'une redevance minière supplémentaire lorsque ces matériaux sont vendus au-delà de ce prix, ainsi qu'une obligation d'extraction minimale sous peine de perte du titre minier. Initialement temporaires, ces mesures ont été prolongées.

Estimant que cet ensemble réglementaire restreint la liberté d'établissement et constitue une discrimination indirecte à l'encontre d'entreprises principalement détenues par des groupes établis dans d'autres États membres, la Commission européenne a saisi la Cour de justice d'un recours un manquement. La Hongrie conteste l'analyse de la Commission ; elle soutient que la redevance repose sur des critères neutres et que les effets allégués tiennent à la structure du marché hongrois.

[Retour sommaire](#)

## II. CONCLUSIONS

*Jeudi 22 janvier 2026 - 9h30*

Conclusions dans l'affaire C-877/24 [Shamsi] (NL) -- troisième chambre

**L'enjeu :** au regard de la directive « retour », un État membre doit-il adopter une décision de retour à l'encontre d'un ressortissant d'un pays tiers lorsque tout éloignement effectif est, pour une très longue période, matériellement impossible en raison de l'exécution d'une peine de prison ?

**Communiqué de presse**

Deux ressortissants de pays tiers ont été condamnés aux Pays-Bas à de très longues peines de réclusion criminelle pour des faits particulièrement graves (meurtres et tentatives d'assassinat à caractère terroriste). À la suite de ces condamnations, les autorités néerlandaises ont retiré ou refusé leur droit de séjour, en leur ordonnant de quitter immédiatement le territoire de l'Union européenne alors même que leur éloignement était matériellement impossible en raison de l'exécution de leurs peines de prison.

Saisi de ces situations, le Conseil d'État néerlandais a interrogé la Cour de justice sur la possibilité de prendre valablement une décision de retour dans de telles circonstances et, à défaut, sur l'obligation éventuelle d'accorder un titre de séjour afin d'éviter une situation d'irrégularité durable sans perspective de retour.

[Retour sommaire](#)

[Retour au sommaire](#)

*Les arrêts, conclusions et ordonnances de la Cour de justice et du Tribunal, prononcés depuis le 17 juin 1997, sont disponibles sur le site [www.curia.europa.eu](http://www.curia.europa.eu).*

[www.curia.europa.eu](http://www.curia.europa.eu) | [@CourUEPresse](#)

**Amanda Nouvel, attachée de presse**

+352 4303-2524 ou 4303 3000

[amanda.nouvel\\_de\\_la\\_fleche@curia.europa.eu](mailto:amanda.nouvel_de_la_fleche@curia.europa.eu)

[Protection des données](#) | [Calendrier judiciaire](#) | [Nos communiqués de presse](#)



COUR DE JUSTICE  
DE L'UNION EUROPÉENNE

